

## Vendredi, 25 Mai, 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Power,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Flint,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Schultz,</i>
( <i>Sir Alexander</i> ),	<i>Glazier,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Smith,</i>

### PRIÈRES :

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour reporter le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier de nouveau l'acte refondu des chemins de fer, 1879, et de déclarer que certaines lignes de chemins de fer sont des travaux pour l'avantage du Canada," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant respectivement le 30 juin 1883, et le 30 juin 1884, et pour d'autres objets se rattachant au " service public," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Masson*, il a été

*Ordonné*, que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, ministre de la Justice, a informé cette Chambre qu'il s'était rendu avec les membres du Sénat et de la Chambre des Communes qui sont membres du Conseil Privé auprès de Son Excellence le Gouverneur-